



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 JUIN 2025

Date de la convocation : 12 juin 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETTEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. GUIMONET, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. SEGUIN, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme POUGET, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. SABOURDY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. CORDONNIER.

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, M. DUVAL, Adjoint au Maire, M. JOLIVET, Conseiller Municipal, M. HOUGNON, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

OPERATIONS FONCIERES – CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA SCI CHAGA CHEZ TRANSPORT CHARBONNIER - N° 25/04 – 04/B

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La SCI CHAGA chez transport Charbonnier, a exprimé son souhait d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section CI n° 85 d'une contenance de 84 m², située Avenue de Blois. Cette parcelle est le fruit du déclassement d'une partie du domaine public décidé par le Conseil Municipal réunit le 06 mars 2025 (délibération n° 25/02 – 07/B).

L'entreprise s'engage à prendre à sa charge l'ensemble des frais liés à cette opération.

Je vous propose d'accepter cette cession à l'euro symbolique, au profit de la SCI CHAGA chez transport Charbonnier qui prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à cette opération, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tout document utile pour la réalisation de cette opération. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte la cession à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section CI n° 85, d'une superficie de 84 m², située Avenue de Blois, au profit de la SCI CHAGA chez transport Charbonnier qui prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à cette opération ;**

.../...



- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tout document utile pour la réalisation de cette opération.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le **25 JUIN 2025**

Mis en ligne sur le site internet le **27 JUIN 2025**

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX.



Laurence MERCIER.